
Procès-verbal de Séance du lundi 07 novembre 2022	
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	L'an deux mille vingt-deux et le sept novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 02 novembre 2022, s'est réuni sous la présidence de
<u>Présents :</u> 8	Véronique DELPECH.
<u>Votants:</u> 10	<u>Sont présents:</u> Catherine MOYA, Véronique DELPECH, Nicolas VINEL, Serge MAUREL, Joëlle MALBERT, Vincent MAZOYER, Corinne CONTENSOU, Anne-Marie LABRO, Muriel NABOULET
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excusés:</u>
	<u>Absents:</u> Guillaume LAFARGUE
	<u>Secrétaire de séance:</u> Serge MAUREL

Ordre du jour :

- Eclairage public - Modification des conditions de mise en service et de coupure
- Recrutement d'agent contractuel sur des emplois non permanent
- Journée de solidarité

Ouverture de la séance : 20h00

Madame la 1^{ère} Adjointe, Véronique DELPECH, en remplacement du Maire empêché indique que les points à l'ordre du jour « Eclairage public - Modification des conditions de mise en service et de coupure » et « Journée de solidarité » seront reportés ultérieurement du fait qu'il n'est possible de réaliser que les actes indispensables à la bonne administration de la commune.

Seul le point suivant « Recrutement d'agent contractuel sur des emplois non permanent », est maintenu.

Objet: Création d'un emploi non permanent pour faire face a un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - 2022_DE_027

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois allant du 01/11/2022 au 31/08/2023 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles dont les tâches sont définies dans la fiche de poste annexée; à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16.83 heures.

Il devra justifier du diplôme Cap petite enfance.

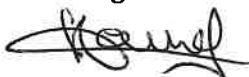
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fin de séance : 21h30

Secrétaire de Séance :

Monsieur Serge MAUREL



La 1^{ère} Adjointe :

Madame Véronique DELPECH

